

1998 394.

CC CHENAL Hervé - Mars 1998
Mémoire de Stratégie

1998-394

SOMMAIRE

Introduction	p 2
La problématique de la défensive	p 2
définition de la défensive	
la défensive est au service de l'offensive	p 3
la défensive, arme du plus faible, intérêt du plus fort	
les facteurs de la défensive	
L'argument topographique de la défensive sur mer	p 4
Les positions : le déterminisme sur terre s'oppose à l'approche probabiliste sur mer	
l'objet de la stratégie navale : le contrôle des communications	p 6
la position sur mer : valeur opérationnelle et valeur organique	
déterminisme sur terre, probabilisme sur mer	p 7
Réduire le champ d'incertitude : la mobilité et la cohésion	p 8
une analogie : la règle de la guerre au désert (Général Rommel)	
la concentration et la mobilité	
la défensive sur mer : la flotte en vie	p 9
Conclusion	p 9

BIBLIOGRAPHIE

Introduction à la stratégie (cours CID) de H. Couteau-Bégarie
Théories stratégiques Tome III deuxième partie de l'Amiral Castex
Anthologie mondiale de la stratégie de G. Chaliand
Principes de stratégie maritime de Sir Jullian Corbett

Introduction

Dans la dialectique de l'offensive et de la défensive, Clausewitz a affirmé la supériorité de la seconde sur la première dans la mesure où la défensive permet de compenser une infériorité qui serait irrémédiable dans l'offensive.

En effet, s'agissant de stratégie terrestre, l'idée de défense est dominée par les concepts de terrain et de positions sur lesquelles s'épuisera un ennemi supérieur. Cependant, le jugement de l'auteur de « Vom Kriege » n'a été élaboré que dans le cadre d'une stratégie terrestre à travers une vision exclusivement continentale. Aussi est-il légitime de se demander si cette approche, basée sur le terrain et les positions, est pertinente en matière de défensive sur mer.

Dans un premier temps, il est nécessaire de rappeler la problématique de la défense : quel est son but et quels sont les principes généraux qui la régissent ?

Le thème de la défensive étant ainsi précisé, nous montrerons que, si l'argument topographique existe sur mer, il ne se pose pas dans les mêmes termes que sur terre : en fait, la défensive sur mer ne repose pas sur le terrain.

En revanche, le concept de positions est un argument légitime de la défensive sur mer, mais nous mettrons en évidence que les qualités intrinsèques d'une position maritime échappent à la logique terrestre :

sur terre le concept est statique et relève d'un déterminisme topographique, tandis que sur mer, il revêt un caractère dynamique et nécessite une approche probabiliste.

De plus, alors que l'attente de l'ennemi constitue un avantage de la défensive sur terre, c'est au contraire la mobilité des forces maritimes qui est l'atout principal sur mer.

Finalement, nous montrerons que la défensive sur mer repose sur le concept dynamique de flotte en vie.

La problématique de la défensive

Définition de la défensive

Il s'agit de rappeler de prime abord les définitions à partir desquelles il est possible de comprendre la problématique de la défense.

A la lecture des « *Principes de stratégie maritime* » de Sir Julian Corbett, il importe de distinguer deux niveaux de réflexion en terme de stratégie :

- la stratégie globale (ou grande stratégie) dont le but ultime, défini par le politique, est appelé « objet » ;
- les stratégies opérationnelles (opératives ou mineures) dont les buts respectifs sont appelés « objectifs ».

En somme, l'objet est atteint dès lors que tous les objectifs particuliers sont acquis par le biais d'opérations élémentaires.

En outre, Julian Corbett définit les deux sortes d'objet :

« On parle d'objet positif lorsque l'on cherche à affirmer sa possession ou à s'emparer de quelque chose pour soi-même.

On parle d'objet négatif lorsque l'on cherche à nier la possession de quelque chose par l'ennemi ou à l'empêcher de s'emparer de quelque chose. »

A partir de ces considérations, il est possible de définir la défensive et l'offensive :

selon le même auteur, « *si l'objet est positif, la stratégie est offensive. Si l'objet est négatif, la stratégie est défensive.* »

La défensive est au service de l'offensive

Cependant, dans l'arborescence des objets (objet ultime décliné en plusieurs objets premiers), les objets ultimes ne sont pas forcément de même nature (positif ou négatif) que les objets premiers.

Dans « *the green pamphlet* », J. Corbett cite l'exemple de la guerre russo-japonaise : « *L'objet ultime de la guerre (à savoir expulser les Russes de Mandchourie) était offensif (positif). L'objet ultime de la flotte (couvrir l'invasion) était défensif (négatif). Son objet premier pour le rendre efficace était d'attaquer et d'anéantir la force navale russe. Cela était offensif (positif)* ».

Par conséquent, la défensive a un objet ultime négatif mais peut cependant revêtir à des niveaux inférieurs des formes offensives.

D'autre part, selon l'amiral Castex, la défensive a un but précis : elle consiste à « *gagner du temps et dégager un maximum de force* » de façon à attendre un moment favorable pour reprendre l'offensive qui reste la « *forme de guerre la plus efficace* » selon J. Corbett.

C'est donc que la défensive ne se conçoit que dans deux cas :

- ou bien, elle favorise une offensive parallèle simultanée ayant un objet supérieur (c'est le cas de la diversion) ;

- ou bien, elle consiste à attendre une occasion plus favorable d'attaquer.

Finalement, alors que Corbett considère que dans ses modalités, « *la contre-attaque est l'âme de la défensive* », Castex affirme que dans ses buts, « **la fonction majeure de la défensive est de couvrir, d'étayer et d'intensifier l'attaque principale** ».

La défensive, arme du plus faible, intérêt du plus fort

Corbett énonce que « *la défense est la forme de guerre la plus durable et est, en général, la tactique adoptée par la puissance la plus faible* ».

Cependant, « *aucun plan de bataille, quelque forte que soit l'intention offensive, n'est parfait si l'on n'envisage pas d'utiliser la défensive* » (Corbett).

Ainsi, la défensive n'est pas uniquement l'apanage du plus faible mais présente un intérêt pour l'attaquant même supérieur. Pour H. Couteau-Bégarie, celui qui maîtrise la mer est en position de défensive stratégique et il défend sa maîtrise comme un champion défend son titre. En l'occurrence, c'est celui qui dispose d'une force navale supérieure qui adopte la défensive au niveau stratégique même si celle-ci se décline en plusieurs offensives tactiques.

Les facteurs de la défensive

Quels sont les facteurs qui régissent la défensive ?

Clausewitz a défini quatre facteurs de la défensive dont le dernier est le soutien populaire, mais ce sont les trois autres qui appellent notre attention ici ; il s'agit de :

« **l'usage du terrain, la possession d'un théâtre préparé, l'avantage d'attendre l'ennemi.** »

Ces considérations ont été assurément vérifiées en stratégie terrestre et Clausewitz cite des exemples convaincants. Qu'en est-il cependant en terme de stratégie navale ?

Dans la suite, nous allons passer au crible de la logique maritime chacun des trois facteurs énoncés par Clausewitz dans le cas de la mise en oeuvre des forces maritimes.

L'argument topographique de la défensive sur mer

Le premier atout que l'on attend du terrain est sa faculté de pouvoir dissimuler et protéger les forces, en particulier celles de la puissance la plus faible. Sur terre, cette fonction est évidente et « *la défense s'accroche au terrain* » (Castex). Or, sur mer, il n'y pas de relief en surface et le défenseur ne peut donc s'appuyer sur aucun obstacle.

Au contraire, selon Castex, dans les *théories de la guerre (TIII)* dans le chapitre relatif à l'importance de la géographie, c'est l'immensité de la mer dans son homogénéité qui permet l'exploitation de la surface à des fins défensives :

« (le défenseur)..., *s'il est intelligent, va chercher à utiliser l'aire en question en procédant par dispersion et étalement, ces facteurs éminents de protection.* »

De ce point de vue, l'argument de la défense en haute mer n'est pas topographique, car, en l'absence de relief, il n'y a pas de front ; elle est plutôt physiologique : **la défense sur mer s'appuie sur les distances et les surfaces.**

D'un autre côté, la configuration des côtes, qui détermine des points de passage obligés ou au contraire des zones infranchissables, peut apporter une aide. De nos jours, comme dans le passé, on constate la prégnance de cet argument :

à l'époque contemporaine, la discrimination radar n'étant pas suffisante pour distinguer un petit navire d'un « caillou », une vedette lance-missiles, comme en possèdent une kyrielle de petits pays ne prétendant pas maîtriser la mer, est redoutable pour une unité de haute mer d'une flotte attaquante ; la vedette est en quelque sorte « valorisée » par le terrain.

Néanmoins, des objections peuvent être formulées à l'encontre du concept clausewitzien de terrain.

Tout d'abord, l'argument n'est pas exclusivement celui du défenseur : la partie offensive peut également tirer avantage des côtes. Par conséquent, l'usage de la configuration des côtes ne peut être retenu comme une caractéristique exclusive de la défensive sur mer.

En outre, à l'époque moderne de l'avion cet avantage tend à s'annihiler et Spykman voit dans les mers étroites le déclin de la puissance maritime face à la puissance aérienne.

Finalement, la défensive ne peut plus aujourd'hui tirer un avantage déterminant de la configuration des côtes face à un ennemi supérieur.

Dans sa dimension « horizontale », en haute mer ou dans les eaux littorales, le terrain n'est pas déterminant pour la défense. Pour autant, l'approche topographique existe si l'on considère la dimension « verticale » de la mer.

En effet, l'utilisation des fonds marins peut être propice à l'emploi de l'arme contemporaine la plus efficace (pour un coût modeste) du défenseur : la mine.

Techniquement, la chasse aux mines (parade du plus fort) est rendue difficile dès lors que les fonds marins sont irréguliers puisque le sonar, même à très haute fréquence ne peut à coup sûr discriminer un rocher d'une mine. Cette difficulté peut ainsi interdire l'accès maritime à un ennemi supérieur sur mer.

Mais cette fois, l'argument n'est pas réversible et ne peut être utilisé contre le défenseur. Dans les fonds marins qui bordent ses propres côtes, un défenseur a l'avantage sur l'attaquant puisqu'il connaît les zones « polluées » par ses propres mines ; de plus, il a éventuellement pu établir une cartographie des fonds, mise à jour régulièrement par une surveillance quasi continue. Ce déficit de connaissances de l'attaquant, qui ne peut être totalement compensé, est donc à l'avantage du défenseur.

D'ailleurs, la conception française de guerre des mines traduit cet avantage par la notion de mouillage de mines défensif lorsqu'il se fait dans nos propres eaux.

Durant la guerre du golfe (la seconde en 1991), la seule présomption d'un mouillage de mines le long des côtes koweïtiennes par les forces irakiennes a interdit à l'US Navy tout recours aux moyens amphibies pour débarquer.

Cette considération montre aussi que la seule qualité du terrain ne saurait suffire ; **pour être un atout, le fond marin doit être ainsi mis en valeur** (il est vrai à faible coût).

Pourtant, c'est un autre inconvénient qui ne permet pas d'emporter l'adhésion au concept clausewitzien. En effet, par le biais des mines, même les plus raffinées, il est impossible de choisir sa cible. Au contraire, le risque est grand d'endommager voire de couler un navire d'un pays neutre, ce qui pourrait être désastreux en terme de stratégie générale. On peut pallier cette difficulté en prévenant la communauté internationale mais alors, quid de la surprise !

Surtout, ce moyen passif ne permet pas d'anéantir une flotte entière comme l'on peut espérer anéantir l'équivalent d'une brigade ou une division sur terre. Tout au plus, on gêne la tactique mais, à l'échelle stratégique, l'ennemi a toute initiative pour contourner le danger dès que le piège est mis à jour ; à cet égard, c'est justement le terrain maritime qui permet le dérobage de l'ennemi.

Par conséquent, le terrain sous-marin, même mis en valeur, ne peut être un atout défensif décisif : **le piège qui est possible sur terre en utilisant le terrain n'est pas valide sur mer.**

Finalement, dans ses dimensions horizontales et verticales, le terrain n'est pas un argument décisif pour la défense sur mer :

l'homogénéité superficielle n'est propice au défenseur qu'en terme de surface permettant la dissimulation (encore que les moyens de repérage et de renseignement actuels tendent à annihiler cet avantage).

D'autre part, la discontinuité du relief des fonds marins peut être utilisée par la défense mais, en dernier ressort, la force navale attaquante a toujours le choix de ses lignes d'approche et peut se dérober. Par conséquent, « il est mauvais de s'immobiliser auprès d'un accident géographique où l'ennemi ne passera peut-être jamais » (Daveluy) et donc la défense reposant exclusivement sur le terrain ressemblerait à l'attente du « *désert des Tartares* ».

Le premier facteur de la défense énoncé par Clausewitz, le terrain, n'emporte pas la conviction sur mer. Sur mer, les caractéristiques du milieu et les progrès

techniques ont augmenté les moyens d'action et diminué corrélativement l'influence du terrain, si faible soit-elle.

Le second facteur de la défensive, énoncé par Clausewitz, est la possession d'un théâtre préparé. Cette notion, qui traduit le concept de position, est-elle recevable sur mer ?

Les positions : le déterminisme sur terre s'oppose à l'approche probabiliste sur mer.

L'objet de la stratégie navale : le contrôle des communications

Il importe de rappeler l'objet de la stratégie navale qui est un préalable à la définition de la position sur mer.

Selon Corbett, « *L'objet de la stratégie navale est le contrôle des communications et non, comme sur terre, la conquête d'un territoire* ».

En effet, il ajoute : « *la seule valeur positive que la haute mer ait pour la vie nationale est d'être un moyen de communications* ».

En outre, il ne faut pas oublier que « *dans la guerre maritime, les grandes lignes de communications des deux belligérants sont parallèles* ». Parfois même, ces lignes sont communes aux deux belligérants. Corbett souligne donc que l'attaque des lignes de communications de l'adversaire, dans le même temps, permet la protection des nôtres, tandis qu'elle les expose sur terre.

Cependant, la notion de « positions clés » existe dans les deux stratégies, navale et terrestre.

Mais, la différence de nature entre l'objet ultime sur mer (la maîtrise des communications) et celui sur terre (la conquête d'un territoire) d'une part, la particularité des communications sur mer d'autre part, induisent inmanquablement une approche de la position sur mer différente de l'approche terrestre.

La position sur mer : valeur opérationnelle et valeur organique

Sur terre, la position est relative au territoire et au terrain, celui-ci devant être favorable à la dissimulation et à la surprise. En somme, la position sur terre est une possession. Sur mer, la dissimulation n'est guère possible et puisque « la mer est un tout » (Mahan), la possession est difficile : par exemple, peut-on parler de possession alors qu'il s'agit de respecter le libre accès sur mer aux pays neutres ?

Qu'est-ce donc que la position sur mer ? Corbett affirme que la notion recouvre :

- les bases navales,
- les terminus des grandes lignes de communications,
- les zones focales des voies de communications (Gibraltar, Suez...).

Ces zones sont dites « fertiles » par opposition aux grandes voies de communication qui sont non fertiles. En somme, les zones fertiles sont les lieux où l'ennemi a la plus grande probabilité de se manifester.

L'amiral Castex précise la notion de position dans la partie relative à la géographie au chapitre II (p175) du tome III des « Théories stratégiques ».

Tout d'abord, Castex distingue les notions de position et de base.

Dans la première, il y a une notion opérationnelle c'est à dire qu'elle doit permettre une action contre l'ennemi, tandis que la seconde revêt un caractère organique : la base sert au ravitaillement et à l'entretien.

La position est un peu une base car il faut durer. Mais une base n'est pas toujours une position et Castex donne l'exemple de la base navale de Toulon qui n'était certes pas une position dans le conflit des Dardanelles.

De plus, pour Castex, une position n'est pas dissociable d'une force organisée puisque « *des positions sans force organisée ne signifient rien, mais une force organisée sans positions est parfois réduite à l'impuissance* ». L'intérêt des positions

dans la défensive se résume ainsi : *« quand on possède l'avantage des positions, on peut notamment tenir en échec, dans une certaine mesure, une force adverse qui ne dispose pas d'une supériorité trop forte »*.

Mais le principe des positions sur mer n'est pas le principe de la place fortifiée. Au contraire, *« une position n'est réellement intéressante que dans la mesure où elle concourt aux opérations des forces mobiles »* et *« (les flottes) achèvent l'efficacité des positions en étendant leur champ d'action sur la mer »*.

En outre, Castex distingue trois caractéristiques essentielles de la position (p203) :

- sa situation géographique (par rapport au théâtre d'opérations et par rapport aux communications maritimes),
- son autonomie défensive (il y a intérêt à juxtaposer une position à des possessions territoriales de façon à bénéficier de la protection terrestre),
- sa quantité de ressources disponibles dans le lieu (elle doit assumer, si possible, les fonctions de base).

Enfin, Castex a souligné l'intérêt d'un « système de positions » qui a des vertus défensives (p208) mais il souligne aussitôt que cette organisation statique *« ne donne à la stratégie que des ressources limitées »*(p209). Il ajoute (p210 et 211) : *« les perfectionnements de la technique influent sur le problème des positions »* (l'artillerie à grande puissance, le sous-marin, l'aviation).

Par exemple, défensivement, *« telles bases, très bien placées autrefois sous le rapport purement naval, et qui le sont même, de nos jours, sous le rapport aérien offensif, sont, par contrepartie, exposées aux attaques aériennes ennemies, ce qui diminuent notablement leur valeur »*.

Par conséquent, sur mer, en défensive, comme en offensive, la position en elle-même n'a aucun sens ; elle ne doit être considérée qu'en vertu des forces organisées présentes. Positions et forces organisées doivent être considérées comme « un tout agissant ».

Déterminisme sur terre, probabilisme sur mer

Sous l'angle de la défensive, la position est prédéterminée par :

- le terrain,
- la quasi-certitude que l'ennemi se présentera, ainsi canalisée par le relief là où est dressé le piège.

En revanche, sur mer, il existe plusieurs facteurs déterminants mais non prédéterminés.

Les routes maritimes sont en effet beaucoup plus larges, et le choix des positions « clés » en est moins aisé.

Surtout, il faut résoudre le dilemme de la marine qui, selon Corbett, doit à la fois protéger le commerce et gagner la bataille.

Mais, ajoute-t-il, la bataille est hautement improbable et il interroge la Marine :

« Que ferez-vous si l'ennemi se refuse à vous fournir l'occasion de détruire ses flottes ? »

Les intentions du défenseur sont donc plastiques et relatives à celles de l'ennemi ; l'affirmation de Turpin de Crissé prend toute sa valeur sur mer :

« En supposant la défensive,..., on est pour ainsi dire forcé de n'agir que relativement aux projets et aux mouvements de l'ennemi ».

Corbett affirme finalement que la marine est *« contrainte d'occuper non pas les meilleures positions, mais celles qui ... fourniront de bonnes occasions de prendre le*

contact dans des conditions favorables et qui donneront en même temps la protection raisonnable du commerce ».

On le voit, la dualité des missions de la marine rend complexe, relative, voire aléatoire le choix des positions, ce dont il faut tenir compte dans la défensive.

La position sur mer ne consiste pas à fixer un lieu désigné d'avance au détriment de l'idée de manoeuvre.

S'agissant de la défensive, la troisième affirmation de Clausewitz « l'avantage d'attendre l'ennemi » n'est pas non plus applicable sur mer.

Réduire le champ d'incertitude : la mobilité et la cohésion.

Puisque la position n'est pas prédéterminée sur mer, il convient de rechercher les meilleures positions qui résolvent l'ambiguïté de la mer et qui réduisent le champ d'incertitude.

Une première remarque consiste à trouver sur terre une analogie à la guerre sur mer permettant de faire comprendre le concept maritime aux « terriens ».

Un analogie : la règle de la guerre au désert (Général Rommel)

L'analogie avec la mer découle de la caractéristique du milieu : le désert est défavorable au défenseur qui n'y trouve ni couvert ni obstacle sérieux.

Cette analogie peut être poussée plus loin. Le général Rommel insiste lui aussi sur la protection des voies de ravitaillement : les lignes de ravitaillement étant dans le désert particulièrement sensibles *« tout le possible devra être fait en vue de la protection de ses propres voies de ravitaillement et de distribution ».*

En outre, deux points paraissent essentiels : la concentration des forces et la mobilité. Dans le désert, l'objectif est de *« chercher à concentrer ses forces dans le temps et l'espace et en même temps à partager les forces ennemies, à les éparpiller sur le terrain » ; de plus, « la manoeuvre d'usure implique le maximum de mobilité ».*

A la lumière de ces affirmations, il apparaît que les principes de concentration et de mobilité régissent l'activité dans le désert comme sur mer que ce soit pour l'offensive ou pour la défensive.

D'ores et déjà, l'argument de Clausewitz, l'avantage d'attendre l'ennemi, est annihilé par la nécessaire mobilité. Il convient néanmoins d'examiner les deux notions de concentration et de mobilité à la lecture des principes énoncés par J. Corbett avant d'exposer le concept de flotte en vie sur lequel repose, en définitive, la défensive sur mer.

La concentration et la mobilité.

La concentration est un des principes généraux de la doctrine militaire, sur terre comme sur mer. S'agissant de la défensive, elle est effectivement nécessaire pour résister à un ennemi supérieur voire de contre-attaquer l'ennemi en des points où il présente localement des faiblesses relatives.

Pour être au contact de l'ennemi, deux temps sont nécessaires : rechercher l'ennemi puis attirer celui-ci.

Le problème sur mer est d'attirer à soi la force organisée de l'ennemi tandis que sur terre, les aspérités du terrain économise ce travail : sur terre, il suffit d'attendre.

Pour attirer l'ennemi sur mer, il faut le laisser croire à sa supériorité alors que localement il sera inférieur. Aussi la concentration est définie ainsi par J. Corbett : dans l'optique de la contre-attaque, « *la concentration idéale est une apparence de faiblesse qui cache une force réelle* ». Comme sur mer il est difficile de prédire le point décisif, la concentration stratégique consiste à « *disposer (ses forces) de manière qu'elles puissent se réunir à volonté* ».

Tout repose donc sur la mobilité des forces qui doivent être d'abord dispersées pour donner l'illusion de faiblesse et attirer l'ennemi puis doivent se réunir dans une optique de concentration avant de frapper l'ennemi. En somme, il faut parler de cohésion des forces plus que de concentration. La concentration est finalement « *un dispositif cohérent autour d'un centre stratégique* ».

La défensive sur mer : la flotte en vie

En définitive, sur mer, l'idée de la défensive est d'éviter l'action décisive de façon à conserver la flotte en vie. Cette attitude pourrait être qualifiée péremptoirement de frileuse. Cependant, la notion de « *fleet in being* » est précisée par Corbett.

« *In being* » signifie bien sûr en existence mais aussi en vie active et vigoureuse. Il ne faut pas oublier que la défensive n'a de sens que si elle occupe continuellement l'attention de l'ennemi de telle sorte qu'il dégage des forces vives qui lui serait utile ailleurs sur mer ou sur terre. La vision doit donc être véritablement stratégique et la dominante est la mobilité et non le repos ; l'idée de résistance passive est étrangère sur mer : une flotte confinée dans ses ports n'est pas le concept de flotte en vie.

Au contraire, la qualité première exigée est **la manoeuvre** ; le terme est à utiliser dans les deux sens suivants :

- la manoeuvre de ses propres forces reposant sur la mobilité et la cohésion,
- la manoeuvre de l'ennemi, dans le sens de manipulation de l'ennemi afin de l'amener dans des actions prévues, en un lieu où il est attendu dans une position défavorable pour lui.

Corbett cite l'exemple de l'amiral Torrington qui attire Tourville à l'Est, permettant ainsi aux convois anglais de passer à l'Ouest.

On le voit, le concept de flotte en vie, basé sur la manoeuvre, est dynamique et non statique. Cette défensive ainsi conçue sur mer ne correspond nullement au concept de positions retranchées sur terre.

Conclusion

L'immensité et l'homogénéité de l'espace maritime déterminent les méthodes d'action des forces navales aux niveaux stratégiques comme tactiques.

J. Corbett a énoncé la défensive dans ses « *Principles* » comme un mode résolument dynamique sur mer qui tranche avec la conception clausewitzienne sur terre. Assurément, la défensive sur terre repose sur une topostratégie tandis qu'elle est physiologique sur mer.

Hervé Couteau-Bégarie (cours CID p 126) conclut que si « *la topostratégie est déterminée dans une guerre de positions, la physiostratégie est déterminée dans une guerre de mouvement* ».

En définitive, Castex, après avoir examiné l'importance de la géographie sur mer, affirme que « dans la dialectique de l'espace et des forces, en dernière instance, c'est le rapport de force et non le terrain lui-même » qui compte.

Finalement, le rapport de la mer avec le hasard, la fonction positive de voie de communication font en sorte que la défensive et l'offensive tendent à se confondre sur mer.